

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 15 Septembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 –	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 –	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 –
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 –	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 –	

Excusés : Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Yves PAVILLET (pouvoir à Béatrice SANTAIS) ; Thierry BRUAND (pouvoir à Irène CROZET) ; Lucie TEIXEIRA (pouvoir à Anne CONAND) ; Brigitte GRANDCHAMP ; Fabrice HAND ; Mohamed FETTAH

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 25-09-2023/59

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE IMMEUBLES DE RAPPORT (n°13201)

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

En 2022, une erreur de mandatement a été commise sur la répartition du capital et des intérêts pour une échéance d'emprunt. Afin de régulariser la situation, il convient d'ajouter des crédits à hauteur de 635 euros en dépenses et recettes de fonctionnement pour régulariser les intérêts d'emprunt, ainsi que des crédits à hauteur de 3 219 euros en dépenses et recettes d'investissement pour régulariser les écritures relatives au capital de l'emprunt.

La décision modificative de budget se résume comme suit (*attention ne sont indiqués dans le tableau ci-dessous que les comptes mouvementés*) :

Compte	Libellé	Crédits ouverts	DM 1	Total crédits
F	FONCTIONNEMENT			
D	DEPENSE	416 050,00	635,00	416 685,00
66	CHARGES FINANCIERES	14 000,00	635,00	14 635,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 800,00	635,00	14 435,00
66112	Intérêts - Rattachement des I.C.N.E.	200,00	0,00	200,00
R	RECETTE	416 050,00	635,00	416 685,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000,00	635,00	30 635,00
773	Mandats annulés (sur exercic. antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	0,00	635,00	635,00
778	Autres produits exceptionnels	30 000,00	0,00	30 000,00
I	INVESTISSEMENT			
D	DEPENSE	437 837,00	3 219,00	441 056,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	56 000,00	3 219,00	59 219,00
1641	Emprunts en euros	56 000,00	3 219,00	59 219,00
R	RECETTE	437 837,00	3 219,00	441 056,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		3 219,00	3 219,00
1641	Emprunts en euros	0,00	3 219,00	3 219,00

Après prise en compte de cette décision modificative, l'équilibre budgétaire est désormais de 441 056 euros en section d'investissement (437 837 euros au BP) et de 416 685 euros en section de fonctionnement (416 050 euros au BP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que détaillée ci-dessus.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS




Le Maire



Béatrice SANTAIS